

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, M HENNEQUIN Patrice adjoints, M RICHOUX Gabin, , MME CHARVET Tessa, MME PAC Lucile, , MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M MESLIN Robert pouvoir à M HENNEQUIN
M ABRY Sébastien pouvoir à M CROS
MME CAYREL Mylène pouvoir à MME CHARVET

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BEUVE DOMINIQUE

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 11 Janvier 2022.

2°) CONTRAT DE LOCATION ET TARIFS POUR L'ESPACE CULTUREL « LE LAVOIR »

Suite aux travaux de rénovation de l'espace culturel, il est nécessaire de mettre en place les nouvelles conditions de location et de décider des nouveaux tarifs applicables à compter du 1 Janvier 2022.

Le Maire donne lecture du nouveau contrat de location et des nouveaux tarifs applicables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs communaux comme suit

Location Espace Culturel « LE LAVOIR » au 15/2/2022	Week-end	Jour en semaine
Habitants d'IRANCY (ménage inclus)	600.00 €	250.00 €
Extérieurs (ménage inclus)	750.00 €	300.00 €

Et de valider le contrat de location.

3°) SUBVENTION COURSE DE COTE 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASA YONNE, organisatrice de la course de côte régionale d'Irancy, demande une subvention de 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 1 abstention, 2 voix pour et 7 voix contre de ne pas donner de subvention à l'ASA de l'Yonne.

Le conseil municipal considère que le prêt de l'espace culturel, la prise en charge du ménage et des ordures ménagères par la commune dépassent le montant de la subvention demandée.

4 °) DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés l'acquisition de deux défibrillateurs extérieurs.

Afin de limiter les coûts, il a été demandé aux communes voisines si elles étaient intéressées par un achat groupé.

Dans l'attente de leur réponse, cet ordre du jour est reporté au prochain conseil

5°) CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET 2 RUE DE L'EGLISE

Le Maire informe le conseil municipal qu'après la délibération prise en décembre 2020 sur la faisabilité de ce projet, il est nécessaire d'engager le choix de l'architecte.

Cependant, plusieurs conseillers étant absents, le maire propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil.

6°) DEVIS D'ACQUISITION DES TABLES ET DE LA SCENE POUR L'ESPACE CULTUREL

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour l'acquisition de tables rectangulaires ou rondes et d'une scène pour l'espace culturel.

Deux entreprises ont répondu à la demande :

* La société Mefran (34510 FLORENSAC) propose les tables rectangulaires (183 x76) au prix de 90.31 € et les tables rondes (diam 152) au prix de 190.00 € et

* La société Equip Bureau (89380 APPOIGNY) propose les tables rectangulaires (183 x76) au prix de 91.67 € et les tables rondes (diam 150) au prix de 180.00 €

Concernant le podium,

* La société Mefran propose le podium au prix de 420.00 € le module de 2 m x 1 m , non compris le prix d'un garde-corps ,d'un escalier et de l'installation

* La société Equip Bureau propose le podium à 435.00 € le module de 2 m x 1 1m et propose l'escalier et le garde-corps pour 638.95 € compris l'installation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société Equip Bureau pour 9 198.29 € HT.